

Projet de recherche

DA SILVA GUERREIRO, João

9 décembre 2011

Le jugement d'experts en psychologie légale : rôle des théories implicites.

La recherche en cours porte sur la façon dont les experts en psychologie légale forment leurs jugements d'experts au sein du système judiciaire portugais. Plus précisément, il s'agit de comprendre comment des experts psychologues et des psychiatres jonglent avec les discours savants associés à leur discipline ainsi qu'avec leurs théories implicites propres dans leurs expertises d'individus accusés en cour criminelle au Portugal. De plus, l'étude du processus de formulation de l'opinion chez ces experts permettra d'identifier, le cas échéant, les effets sur leurs expertises de l'encadrement légal et institutionnel de cette pratique au Portugal. Ainsi, le rôle joué par les attentes des acteurs judiciaires à l'égard des experts psychologues, ainsi que par les représentations de leurs supérieurs hiérarchiques sera dégagé de manière à permettre une analyse plus fine du rôle des théories psychologiques partagées par l'ensemble des participants et de celui des théories implicites propres à chaque expert dans la formation de leurs jugements d'experts tel que transmis dans leurs rapports d'expertise. Il s'agira donc de saisir comment l'expert forme son opinion en cernant notamment la place occupée, le cas échéant, par ses théories individuelles (Sutherland, 2006). Dans le cas où des théories personnelles, ou théories implicites, auront été identifiées, il s'agira alors de déterminer si ces concepts appartiennent à d'autres disciplines ou si elles apparaissent idiosyncratiques (Canestri, Bohleber, Denis & Fonagy, 2006).

Une approche méthodologique mixte sera utilisée dans le cadre de cette recherche. Comme la formulation de l'opinion est un processus qui comprend plusieurs étapes et ne surgit habituellement pas à la suite d'une seule procédure, et puisque des éléments externes aux participants jouent un rôle dans la formulation finale de son opinion, tel que le cadre légal et le protocole institutionnel où l'expertise a lieu (Dumoulin, 2007), la cueillette de données procédera par étapes. Dans une première étape, tous les documents permettant de définir les cadres légal et institutionnel dans lesquels se font les expertises psychologiques de prévenus et de détenus seront recueillis en vue d'en faire une analyse documentaire. Puis, des

rapports d'expertise psychologique seront colligés de la manière suivante : 70 rapports d'expertise demandés selon l'article 160^e du Code de procédure pénale portugais (examen de la personnalité) et 70 rapports requis selon l'article 159^e (examen médico-légal), effectués au cours des années 2010 et 2011 dans chacune des trois villes suivantes du Portugal, Lisbonne, Coimbra et Porto. Cela totalise 140 rapports d'expertise psychologique par ville, ce qui fait un total de 420 rapports choisis au hasard parmi tous ceux qui auront été produits au cours de ces deux années. L'analyse des ces rapports respectera une méthode dite extensive du discours qui consiste à quantifier la fréquence d'apparition des éléments et les imbrications qui en découlent. Une analyse qualitative du contenu des rapports permettra également d'identifier les théories psychologiques connues de celles qui sont implicites ou personnelles. De plus, au cours d'une troisième étape de collecte de données réalisée au Portugal quelques dix à quinze entretiens seront menés avec des acteurs-clés, soit des représentants hiérarchiques des participants et des psychologues-experts afin de saisir les représentations de l'expertise de chacun et de mieux comprendre le fonctionnement et la procédure selon la perspective de chacun.